

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 novembre 2020	Séance du : 08 décembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 39	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), , Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet (Ceyras) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault)

Absents : M. Jean Claude LACROIX (Ceyras)

Objet : Eau potable et Assainissement – Attribution de l'Accord-cadre subséquent pour les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Monsieur RODRIGUEZ rapporte :

Considérant les nombreux travaux de renforcement ou de réhabilitation de réseaux d'eau et d'assainissement en cours et à venir sur le territoire de la Communauté de communes, il a été choisi d'engager un accord-cadre à marchés subséquents pour ce type de travaux.

L'objectif est de sélectionner 3 candidats qui seront consultés lors du lancement de chaque marché subséquent.

Cet accord-cadre à marchés subséquents concerne toute opération de renouvellement et de renforcement des réseaux et ouvrages de réseaux d'eau potable et d'assainissement, et lié à la programmation envisagée par le maître d'ouvrage pour sa gestion patrimoniale.

Les travaux comprennent toutes fournitures, mises en place, essais, façons, transport et main d'œuvre nécessaires à la complète exécution du projet dans les règles de l'art et à son bon fonctionnement, notamment :

- _ La construction des réseaux d'eau potable, neufs ou existants, de toute nature et de toute section, de chambre de vannes, de branchements particuliers, et plus généralement de tous les ouvrages annexes pouvant équiper ces réseaux ;
- _ La construction et les réparations des réseaux unitaires ou séparatifs d'assainissement des eaux usées, neufs ou existants, de toute nature et de toute section, de regards de visite, de branchements particuliers, et plus généralement de tous les ouvrages annexes pouvant équiper ces réseaux ;
- _ Tous travaux de voirie et réseaux divers, trottoirs, maçonnerie, nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Le périmètre géographique du présent accord-cadre à marchés subséquents concerne l'intégralité des 21 communes.

Les prescriptions des travaux à réaliser, leur périmètre géographique, leur calendrier, ainsi que la nature des matériels et matériaux à mettre en œuvre seront définis par le maître d'ouvrage, et serviront de base à la consultation de marché subséquent.

Par conséquent, chaque marché subséquent fera l'objet d'un dossier PROJET établi par le maître d'ouvrage, nécessaire à l'établissement de l'offre des titulaires.

Pour chaque consultation de marché subséquent, les caractéristiques et méthodologie particulière des travaux à réaliser seront précisées par les attributaires du présent accord-cadre dans leur offre.

Afin de préparer ce marché, la Communauté de communes du Clermontais a décidé de prendre l'assistance d'un maître d'ouvrage, à savoir Hérault Ingénierie.

Compte tenu de l'ampleur des projets potentiellement mis en œuvre à travers cet accord-cadre et de leurs spécificités, il convient d'utiliser une procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Sur la base de la présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 17 novembre 2020 a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'attribution de ce marché aux 3 opérateurs suivants :

- Groupement TPSM / BALDARE,
- Entreprise SOLATRAG,
- Entreprise RAMPA TP.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré.

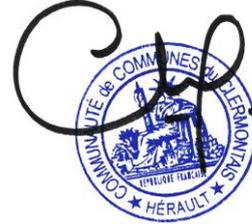
A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution de l'Accord-cadre subséquent pour les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement aux 3 opérateurs suivants :

- Groupement TPSM / BALDARE,
- Entreprise SOLATRAG,
- Entreprise RAMPA TP.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.